

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 20 mai 2014

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mardi 20 mai 2014 à 15 heures, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ministère des Transports du Québec – bandes rugueuses
2. Signature protocole d'entente – Hydro Québec
3. Pompe à essence – marina municipale

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

Guy Laflamme,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

ATTENDU QU'il y a lieu de modérer la vitesse des véhicules aux différentes entrées de la Ville de Disraeli;

ATTENDU QUE les bandes rugueuses offrent plusieurs niveaux d'alertes aux automobilistes : sonore, visuel et secousse;

2014-109

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE la Ville de Disraeli effectue les démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour l'installation de bandes rugueuses aux différentes entrées de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-110

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente avec Hydro-Québec relatif au déploiement d'une borne de recharge électrique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la pompe essence à la marina municipale;

ATTENDU QUE le coût de la pompe est de 21 474.42\$;

ATTENDU QUE l'achat de la pompe peut être financé à même le prix de l'essence vendue au concessionnaire de la marina municipale;

ATTENDU QUE le coût du financement est estimé à 0.0716\$ le litre vendu;

ATTENDU QU'à ce coût, pour un volume par an de 60 000 litres, la pompe serait payée en 5 ans;

2014-111

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le maire ou le directeur général soit autorisé à signer l'entente avec la compagnie Sonic pour l'achat de la pompe.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-112

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, maire

M. Guy Laflamme, Dir. gén. / Sec.-trés.